

Description du projet	Projet de mine de bauxite et de raffinerie d'aluminium
Parrain(s)	Ma'aden Alcoa Inc. (par l'entremise de sa filiale AWA Saudi Limited)
Pays	Royaume d'Arabie saoudite
Catégorie du projet	A
Exportateur(s) canadien(s)	Divers
Description des biens d'équipement ou des services	Vente de divers biens et services canadiens
Produit d'EDC	Financement
Date de publication sur le site Web d'EDC (jj/mm/aa)	02/06/2011
Date de signature (aa/mm/aa)	16/10/2011

Catégorisation du projet

Le projet comprend la construction et la mise en valeur de la mine Al Ba'itha qui se trouve dans le gisement de bauxite d'Az Zabirah dans la région Centre-Nord du Royaume d'Arabie saoudite, de même qu'une raffinerie d'aluminium dans la péninsule de Ras Al Khair sur le littoral du golfe Persique, soit à environ 600 kilomètres de la mine. Il s'agit d'un projet de catégorie A. (Voir les définitions des catégories de projet [ici](#), voir D3. Divulgarion d'information de nature environnementale et sociale).

Sommaire de l'examen d'EDC

EDC a examiné le projet en fonction des exigences énoncées dans la *Directive en matière d'évaluation sociale et environnementale* de la Société de même que des *Principes de l'Équateur*. Au terme de cet examen, elle a conclu que le projet est conçu de manière à respecter ou dépasser les pratiques exemplaires, lignes directrices ou normes reconnues à l'échelle internationale. Pour formuler cette conclusion, EDC a passé en revue une évaluation des incidences environnementales ainsi qu'une évaluation des incidences sociales du projet. Ces évaluations ont fait l'objet d'une analyse comparative en fonction des normes environnementales et sociales pertinentes ayant cours à l'échelle mondiale et elles ont été examinées pour déterminer les mesures d'atténuation appropriée à la lumière du potentiel d'effets environnementaux et sociaux du projet. En outre, l'examen d'EDC comprenait une évaluation des activités de mobilisation auprès des parties intéressées relativement au projet.

Voici certains des grands enjeux environnementaux et sociaux associés au projet de même que certaines mesures d'atténuation ayant fait l'objet d'un examen par EDC.

Qualité de l'air : *Poussière générée à l'étape de la construction*

Mesures d'atténuation prévues : Techniques de suppression de poussière, dont l'utilisation de système d'aspersion d'eau et de collecte de poussière aux points de transfert en aval du broyeur. Le dispositif d'alimentation du broyeur sera doté de systèmes d'aspersion d'eau qui, au besoin, seront activés pour limiter les émissions de particules.

Gaz à effet de serre : *Les émissions de gaz carbonique provenant de la combustion de combustible lourd dans les installations à vapeur et de la combustion du gaz naturel dans les fours à calcination.*

Mesures d'atténuation prévues : Investissements soutenus et contrôle de la performance au chapitre des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux méthodes reconnues à l'échelle internationale.

Eau : *Eau utilisée pour la suppression de poussière et dans le cadre du processus d'affinage de l'aluminium*

Mesures d'atténuation prévues : Traitement de la bauxite aux installations de raffinerie afin de réduire au minimum l'eau utilisée à la mine; réalisation d'une étude de la nappe phréatique et d'un plan de gestion des eaux; utilisation des effluents d'eaux usées issues du projet intégré comme source d'eau à des fins industrielles.

Gestion des résidus : *Résidus de bauxite à la raffinerie*

Mesures d'atténuation prévues : Établissement d'une décharge des résidus de la bauxite conforme à la réglementation pertinente du pays hôte au chapitre des matières dangereuses; intégration d'une cellule de décharge bilinéaire des résidus; collecte et réutilisation des eaux d'arrivée et des eaux de ruissellement.

Enjeux socio-économiques : *Engagement auprès de quelques familles se trouvant dans la zone du gisement qui sont touchées par les activités minières dans un horizon de cinq à dix ans et qui pourraient faire l'objet de mesures de réinstallation.*

Mesures d'atténuation prévues : Embauche d'un consultant local spécialiste des enjeux sociaux; création d'un cadre de réinstallation conforme aux Critères de performance de l'IFC, en collaboration avec le gouvernement Royaume d'Arabie saoudite, l'entité responsable de la relocalisation.

Documentation ayant fait l'objet d'un examen

- Évaluation des incidences environnementales du projet d'aluminerie (2005)
- Évaluation des incidences environnementales des activités minières (2005)
- Rapport d'EIE supplémentaire : raffinerie, fonderie et laminoir (2010)
- Évaluation des incidences sociales (2008)
- Plan de gestion des volets environnementaux et sociaux : construction de la mine (2011)
- Plan de gestion des volets environnementaux et sociaux : construction de la raffinerie (2010)
- Plan de gestion des volets de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la collectivité pour la raffinerie (2010)
- Étude d'évaluation de la qualité de l'air (2011)
- Mise à jour environnementale : rapport d'évaluation technique (2011)
- Protocole d'accord (2011)

Critères de performance sociale et environnementale de la Société financière internationale (IFC) utilisés par EDC (en plus des exigences du pays hôte) :

- Critères de performance n° 1 de l'IFC : Évaluation et système de gestion sociale et environnementale
- Critères de performance n° 2 de l'IFC : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Critères de performance n° 3 de l'IFC : Prévention et réduction de la pollution *
- Critères de performance n° 4 de l'IFC : Hygiène, sécurité et sûretés communautaires
- Critères de performance n° 5 de l'IFC : Acquisition des terres et déplacement forcé

* *NOTA* – Le Critère de performance n° 3 fait référence aux *Directives sur l'environnement, la santé et la sécurité* (Directive EHS) de l'IFC pour l'exploitation minière. EDC a tenu compte de ces lignes directrices dans le cadre de son examen, en particulier la *Directive pour la fusion et à l'affinage des métaux communs (Base Metal Smelting and Refining Guideline)*, la *Directive pour l'exploitation minière (Mining Guideline)* et la *Directive générale pour l'environnement, la santé et la sécurité (General EHS Guideline)*.